

Cahier de recommandations

Densifier le maillage du territoire avec l'objectif ambitieux **qu'en 2027 chaque habitant dispose d'au moins un tiers-lieu à 20 minutes de chez lui.** (objectif : 300 tiers-lieux)

Pour ce faire, nous demandons la mise en place d'un dispositif visant à **soutenir la création de lieux**, particulièrement dans les secteurs fragiles et non couverts, et qui favorise la pérennisation des lieux existants.

Nous demandons également aux collectivités de répondre présents pour **trouver des solutions foncières** pour les lieux.

Au-delà du maillage, nous demandons **un soutien au fonctionnement** des lieux car ils s'appuient sur des modèles économiques hybrides : activités commerciales, missions d'intérêt général, bénévolat...

En détail :

- Un plan tiers-lieu qui intègre les **différentes thématiques** : mobilité, développement économique, numérique, agriculture, alimentation, santé...
- **Un dispositif de soutien à la création** (amorçage) de tiers-lieux sur 2 ans. Ce dispositif pourrait être ouvert aux lieux qui souhaitent faire évoluer leur activité vers une logique tiers-lieux.
- la mise en place **de contrats de développement** entre la Région, des lieux et des communes volontaires.
- Un dispositif de soutien à des projets de **réseaux locaux** pour leur amorçage sur 3 ans. Ces réseaux visant à structurer, mutualiser et promouvoir les offres des tiers-lieux et acteurs socioéconomiques d'un territoire, répondant à une cohérence de proximité.
- **L'aide aux lieux doit être majorée** sur les territoires ruraux et sur les secteurs en forte vulnérabilité (QPV, zones de revitalisation rurale..)
- **Un soutien à l'innovation dans la formation, la commande publique** pour favoriser les solutions locales, et respectueuses du Climat.

Nous demandons un soutien de la Région, du Département et des EPCI à la création d'une foncière régionale tiers-lieu. L'objectif de cette foncière coopérative et citoyenne est de soutenir les lieux dans l'acquisition de leurs locaux.

Avec l'objectif de mailler le territoire avec 300 tiers-lieux, nous demandons un dispositif régional de 1 Million d'Euros par an (soit 6 Millions sur la mandature) pour aider directement les lieux en fonctionnement.

Afin de professionnaliser et pérenniser l'action de ces lieux, leur permettre d'accéder aux financements européens, nous demandons un dispositif de soutien au réseau régional de 500K€/an